



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

textile et habillement

Question écrite n° 31205

Texte de la question

M. Jean-Claude Lemoine attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation extrêmement préoccupante que traverse l'industrie du textile et de l'habillement. Sont particulièrement touchées par cette crise les entreprises de fabrication à façon de prêt-à-porter. En effet, cette industrie à forte proportion de main-d'oeuvre est soumise depuis longtemps à une forte concurrence. D'abord limitée aux productions bas de gamme entraînant des délocalisations de marchés en direction de pays situés en Asie et au Maghreb, une évolution de la concurrence se fait jour depuis quatre ou cinq ans vers les autres productions, notamment haut de gamme. Cette dernière production, vitrine traditionnelle du savoir-faire français, se trouve ainsi directement concurrencée par des façonniers des pays de l'Europe de l'Est appliquant des tarifs inférieurs de 50 % à 60 % à qualité égale à ceux pratiqués par les entreprises françaises. Face à une telle situation, les efforts de modernisation menés par nos industriels ne suffisent pas à endiguer la délocalisation des commandes. De plus, l'effet conjugué de l'arrêt du plan Borotra et du passage aux 35 heures dont l'application pour ce type de fabrication sera source de grandes difficultés en raison notamment de la nécessité de la présence d'un encadrement pour chaque chaîne, va mettre les entreprises concernées dans une situation intenable. Aussi, est-il indispensable que des mesures urgentes soient adoptées. Parmi celles-ci figure la réduction d'un tiers au moins du coût de la main-d'oeuvre qui permettrait à nos entreprises de lutter efficacement contre leurs concurrents étrangers. Il lui demande de lui indiquer les mesures que le Gouvernement entend prendre à court terme pour permettre à ces entreprises de conserver leurs parts de marché et de préserver l'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lemoine](#)

Circonscription : Manche (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31205

Rubrique : Industrie

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 1999, page 3408